



Annexe 2

Interdit		Autorisé	
CFC	HCFC	HFC	Autre
R11	R22	R23	R170 (éthane)
R12	R123	R32	R290 (propane)
R13	R124	R107a	R600 a (isobutane)
R14	R142b	R125	R717 (ammoniaque)
R500	R401a	R134a	R744 (Co ₂)
R502	R401b	R143a	R1270 (propène)
R503	R402a	R152a	R718 (eau)
	R402b	R227ea	
	R403a	R236a	
	R403b	R316a	
	R408a	R404a	
	R409a	R407a	
	R409b	R407b	
		R407c	
		R410a	
		R507	
		R508a	
		R508b	
		Isceon59	



Ceci est une publication

Inspection du Cadre de vie et des Transports

P.O. Box 16191 | 2500 BD La Haye
088 489 00 00
www.ilent.nl

Décembre 2014 | VKB V56 - 628240

Exportation d'équipements élect(ron)iques usagés

Cette brochure d'information est destinée aux entreprises et aux particuliers qui exportent des équipements électriques et électroniques usagés. Les équipements électriques et électroniques sont définis par commodité comme quelque chose qui fonctionne avec une prise ou une batterie. Il s'agit en l'occurrence de réfrigérateurs, radios, télévisions, téléphones portables et d'ordinateurs. Dans cette note d'information, vous lirez à quelles exigences vous devez satisfaire, en vertu des directives européennes et des dispositions néerlandaises, pour exporter des équipements électriques et électroniques usagés.

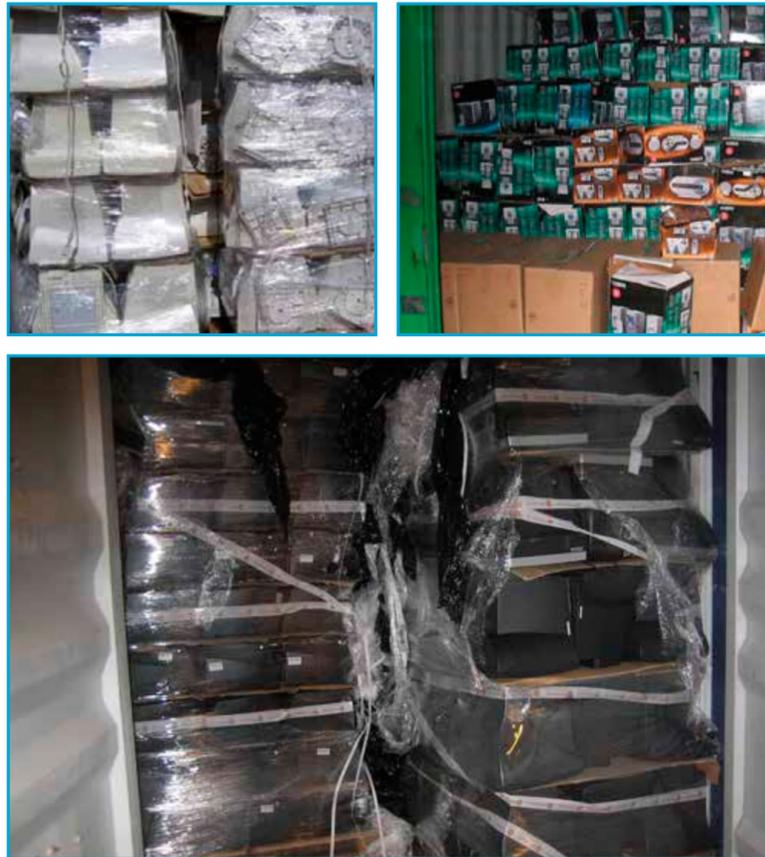
Déchets?

Lors des contrôles à l'exportation, on trouve souvent des équipements dont l'utilisateur d'origine a voulu se débarrasser et dont on ne sait pas s'ils fonctionnent toujours correctement. Il peut aussi arriver que les emballages des produits soient tels que des dommages pendant le transport seront inévitables. Dans de tels cas, les équipements sont considérés comme des déchets, en vertu des réglementations européenne et néerlandaise. L'exportation n'est alors pas permise, ou uniquement sur autorisation. Les appareils usagés qui sont réutilisés à l'étranger et qui fonctionnent ne sont pas considérés comme des déchets. Vous lirez donc plus loin dans ce dossier à quelles exigences vous devez satisfaire.

Substances toxiques

Les équipements électriques et électroniques contiennent souvent des substances toxiques. Elles peuvent contaminer le sol, l'eau et l'air en cas de traitement primitif dans le pays de destination. En outre, cela peut présenter un risque pour la santé de la population locale.





Annexe 1



Que devez-vous faire si vous voulez exporter des équipements électriques ou électroniques usagés?

Si vous voulez (faire) exporter des équipements usagés comme produit d'occasion ou comme bien sous garantie, c'est à vous de prouver que ce ne sont pas des déchets. Vous pouvez le faire comme suit.

- Vous devez être en possession d'une copie de la facture, du contrat de vente et/ou de transfert de propriété de l'équipement attestant que le matériel est destiné à la réutilisation et qu'il est pleinement fonctionnel (donc qu'il est en état de marche);
- Vous devez être en possession d'un certificat de test. Cette preuve atteste du bon fonctionnement de l'appareil et doit être apposée sur l'appareil lui-même ou sur l'emballage. Elle doit contenir les informations suivantes:
 - le nom de l'équipement;
 - l'identification de l'équipement (type);
 - l'année de production (si elle est connue);
 - le nom et l'adresse de l'entreprise qui a effectué les tests;
 - les résultats et la date des tests;
 - la nature des tests effectués.
- Le chargement doit avoir une protection appropriée contre les dommages pendant le transport, ainsi que lors du chargement et du déchargement, en particulier grâce à un emballage suffisant et à un empilement approprié du chargement (voir l'annexe 1 pour des exemples corrects et incorrects).
- Les réfrigérateurs ne doivent pas contenir de (H)CFC (voir l'annexe 2 pour les fluides frigorigènes interdits).

Que devez-vous faire si vous définissez l'équipement comme bien sous garantie?

Dans ce cas, vous n'avez ni facture, ni contrat, ni preuve de test à présenter. Mais vous devez pouvoir prouver qu'il s'agit réellement d'un bien sous garantie. Pour cela, vous aurez besoin de:

- La preuve que la transmission dans le cadre d'un accord de transfert d'entreprise a lieu; et que
- L'équipement est retourné au fabricant (ou à un tiers agissant en son nom) pour réparation sous garantie en vue de recyclage.

Que pouvez-vous attendre des autorités de contrôle?

Les douanes ou l'inspection contrôle(nt), lors de la déclaration ou du transbordement dans le port, si vous avez rempli les conditions ci-dessus et si les documents présentés sont acceptables. Si l'équipement ne s'y conforme pas, l'autorité le considère alors comme un déchet et son transport sera considéré comme un transport illégal de déchets. Si il y a des doutes sur l'authenticité du rapport de test, un examen complémentaire peut être fait pour vérifier (une partie de) l'équipement aux frais de l'exportateur.

Quelles sont les conséquences si vous ne remplissez pas les exigences requises?

L'exportation de déchets électriques et électroniques en violation d'une interdiction d'exportation, ou sans les autorisations nécessaires, est illégale. Les transporteurs de déchets illégaux devront payer une amende ou emprisonné. Pour les particuliers, elle peut aller jusqu'à 81 000 € et pour les entreprises jusqu'à 810 000 €.

Contact

Pour toute question, vous pouvez appeler l'assistance téléphonique Gestion des déchets. Vous pouvez les joindre les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 au +31(0)88 602 7979. Vous pouvez aussi remplir un formulaire de contact et l'envoyer à l'adresse: <https://www.rwsleefomgeving.nl/helpdesk/afvalbeheer/contactformulier>.